# Alpes de Haute Provence Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice :	15
Présents : Votants :	10 14
Pour :	14
Contre:Abstention:	0

### DCM N° 35/2019

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

ID: 004-210400131-20190612-201935SORTIE-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 JUIN 2019

---- L'an deux mille DIX-NEUF

le 12 juin à 18H15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation: 05 juin 2019

<u>Membres présents</u>: MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **ALBERT** Patrice, **WALLON** Muriel, **LATIL** Yves, **WEBER** Hélène et **VILLETTE** Christelle.

5 Absent(s) excusé(s): MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck et BERTOU Christel. 4 Pouvoir(s): MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, FAURE Michel à TURCAN Nicole, WALCZAK Franck à René AVINENS et BERTOU Christel à LERDA Serge

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

#### OBJET: PRISE EN CHARGE SORTIE DU 17 JUIN 2019

- --- Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal les activités organisées auparavant par le CCAS avec prise en charge par celui-ci d'une partie des coûts. Aujourd'hui dissous, c'est le conseil municipal qui exerce directement les attributions mentionnées au code de l'Action Sociale et des Familles auparavant dévolues au CCAS.
- --- Monsieur le maire présente le projet de sortie prévue le 17 juin 2019 et ouverte à tous. Le tarif unique de 79 euros est proposé.
- ---- Une prise en charge par la commune est envisagée pour les personnes domiciliées à Aubignosc.
- ---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE**:
  - Une prise en charge de 39 € pour les personnes domiciliées à Aubignosc qui sera réglée aux Autocars Payan multipliée par le nombre de participants.
- ---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire

R. AVINENS.